



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 24-mars-2016

Version 7

## Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1 Identificateur de produit

Code du produit VC15211  
Nom du produit 35233 PERMA POXY 5 MINUTE GENERAL PURPOSE EPOXY (HARDENER)

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Agent durcisseur époxy  
Utilisations déconseillées Aucune information disponible

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Importateur

ITW Permatex  
10 Columbus Blvd.  
Hartford, CT 06106 USA  
Telephone: 1-87-Permatex  
(877) 376-2839

#### Adresse e-mail

mail@permatex.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures sur 24 - 800-255-3924 (00+ 1+ 813-248-0585) ChemTel

## Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4 - (H332)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Texte intégral des phrases R : voir section 16

### 2.2. Éléments d'étiquetage



**Mention d'avertissement**

Attention

**Mentions de danger**

H332 - Nocif par inhalation

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

**Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)**

P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

**Autres informations**

• Sans objet

**Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**3.1 substances**

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	REACH Registration Number
résine de polyester	-	-	100	-	Skin Irrit. Cat. 2 Eye Irrit. Cat. 2A Skin Sens. Cat. 1	Aucune donnée disponible

**Texte intégral des phrases R : voir section 16**

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

**Section 4 : PREMIERS SECOURS**

**4.1. Description des premiers secours**

**Conseils généraux**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer si possible les instructions d'utilisation ou la fiche de données de sécurité).

**Inhalation**

EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**Contact avec la peau**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver au savon et à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Contact oculaire**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

médecin.

**Ingestion**

EN CAS D'INGESTION. NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

**Protection individuelle du personnel de premiers secours** Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**Symptômes**

Voir la section 2 pour plus d'informations

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Note au médecin**

Traiter les symptômes.

**Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Agent chimique sec.

**Moyens d'extinction appropriés**

Aucune information disponible

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Aucun(e) en particulier.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

**Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions individuelles**

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Se laver soigneusement après toute manipulation.

**Pour les secouristes**

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement**

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage**

Mettre en place une ventilation adaptée. Absorber avec une matière absorbante inerte. Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### **Conseils relatifs à la manipulation sans danger**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.

#### **Remarques générales en matière d'hygiène**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### **Conditions de conservation**

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

#### **Matières incompatibles**

Agents comburants forts, Acides, Bases

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### **Utilisation(s) particulière(s)**

Produits d'entretien automobile.

#### **Mesures de gestion des risques (RMM)**

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

## Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques** Maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition avec une ventilation par aspiration.

#### **Équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** Lunettes de sécurité étanches.

**Protection de la peau et du corps** Vêtements de protection adaptés. Gants en plastique ou en caoutchouc.

**Protection respiratoire** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter un respirateur purificateur d'air homologué NIOSH équipé d'une cartouche ou d'un récipient pour les vapeurs organiques, le cas échéant.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

## Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique** Liquide

**Aspect** Jaune

**Odeur** Mercaptan  
**Seuil olfactif** Aucune information disponible

**Propriété**  
pH Aucune information disponible  
**Point de fusion / point de congélation** Aucune information disponible  
**Point / intervalle d'ébullition** Aucune information disponible  
**Point d'éclair** > 93 °C / > 200 °F

**Taux d'évaporation** Aucune information disponible  
**Inflammabilité (solide, gaz)** Aucune information disponible  
**Limites d'inflammabilité dans l'air**

**Limite supérieure d'inflammabilité:** Aucune information disponible

**Limite inférieure d'inflammabilité:** Aucune information disponible

**Pression de vapeur** Aucune information disponible

**Densité de vapeur** Aucune information disponible

**Densité relative** 1.13

**Hydrosolubilité** Insoluble dans l'eau

**Solubilité(s)** Aucune information disponible

**Coefficient de partage** Aucune information disponible

**Température d'auto-inflammabilité** Aucune information disponible

**Température de décomposition** Aucune information disponible

**Viscosité cinématique** Aucune information disponible

**Viscosité dynamique** Aucune information disponible

**Propriétés explosives** Aucune information disponible

**Propriétés comburantes** Aucune information disponible

## **9.2. Autres informations**

**Point de ramollissement** Aucune information disponible

**Masse molaire** Aucune information disponible

**Teneur en COV (%)** 0

**Densité** Aucune information disponible

**Masse volumique apparente** Aucune information disponible

## **Remarques • Méthode**

Méthode en vase clos Pensky-Martens Closed Cup (PMCC)

# Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

## **10.1. Réactivité**

Sans objet

## **10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales.

### Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges statiques Aucun(e).

## **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

## **10.4. Conditions à éviter**

Chaleur excessive.

## **10.5. Matières incompatibles**

Agents comburants forts  
Acides  
Bases

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone  
Oxydes d'azote (NOx)  
Oxydes de soufre  
Sulfure d'hydrogène

## Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations sur le produit

<b>Inhalation</b>	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
<b>Contact oculaire</b>	Irritant pour les yeux. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.
<b>Contact avec la peau</b>	Peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
<b>Ingestion</b>	En cas d'ingestion, peut provoquer une irritation des muqueuses.

#### Toxicité aiguë inconnue

100 % du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue.  
100 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par ingestion.  
100 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par contact cutané.  
100 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (gaz).  
100 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (vapeur).  
100 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (poussière/brouillard).

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Aucune information disponible.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Aucune information disponible.

**Sensibilisation** Aucune information disponible.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Aucune information disponible.

**Cancérogénicité** Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.

**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée** Aucune information disponible.

**Effets sur certains organes cibles** Système respiratoire, Yeux, Peau.

**Danger par aspiration:** Aucune information disponible.

## Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

**12.1. Toxicité**

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

**Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune information disponible.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible

**Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Déchets de résidus/produits inutilisés</b>	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
<b>Emballages contaminés</b>	Ne pas réutiliser le récipient.
<b>Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV</b>	Aucune donnée disponible
<b>Autres informations</b>	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

**Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**IMDG**

<b>14.1 ONU/n° d'identification</b>	Non réglementé
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	Non réglementé
<b>14.3 Classe de danger</b>	Non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Aucun(e)
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Sans objet
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	Aucune information disponible
<b>14.7 N° d'urgence</b>	Sans objet

**RID**

<b>14.1 ONU/n° d'identification</b>	Non réglementé
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	Non réglementé
<b>14.3 Classe de danger</b>	Non réglementé
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Aucun(e)
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Sans objet

14.6 Dispositions spéciales Aucune information disponible  
14.7 Code de classification Aucune information disponible

**ADR**

14.1 ONU/n° d'identification Non réglementé  
14.2 Nom d'expédition Non réglementé  
14.3 Classe de danger Non réglementé  
14.4 Groupe d'emballage Aucun(e)  
14.5 Danger pour l'environnement Sans objet  
14.6 Dispositions spéciales Aucune information disponible  
14.7 Code de classification Aucune information disponible

**IATA**

14.1 ONU/n° d'identification Non réglementé  
14.2 Nom d'expédition Non réglementé  
14.3 Classe de danger Non réglementé  
14.4 Groupe d'emballage Aucun(e)  
14.5 Danger pour l'environnement Sans objet  
14.6 Dispositions spéciales Aucune information disponible  
14.7 Code ERG Sans objet

## Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### **Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

#### **Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

#### **Polluants organiques persistants**

Sans objet

#### **Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

Sans objet

#### **Inventaires internationaux**

TSCA	Est conforme
DSL/NDSL	Est conforme
EINECS/ELINCS	Indéterminé(e)(s)
ENCS	Indéterminé(e)(s)
IECSC	Indéterminé(e)(s)
KECL	Indéterminé(e)(s)
PICCS	Indéterminé(e)(s)
AICS (Australie)	Indéterminé(e)(s)

#### **Légende :**

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles



IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes  
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées  
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques  
AICS - Inventaire australien des substances chimiques

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

## Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Texte intégral des phrases R citées dans les sections 2 et 3

Aucune information disponible

#### Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

#### Légende Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

Date de révision 24-mars-2016

Remarque sur la révision Sans objet.

Informations supplémentaires Aucune information disponible

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

#### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité